

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du compte rendu de la séance publique du lundi 5 août 2019,*
- *Syndicat AEP Belfort du Quercy / Montdoumerc : Convention de gestion d'une parcelle située dans le périmètre de protection immédiate de la source de Font d'Armoine par la Commune au syndicat AEP. Captage d'eau destiné à la consommation humaine,*
- *Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne au 1^{er} janvier 2020,*
- *Fiscalité de l'aménagement : proposition de révision de la taxe d'aménagement part communale au 1^{er} janvier 2020,*
- *Décision Modificative n° 2/2019 – Budget Commune,*
- *Acceptation d'indemnisation Groupama – sinistre du pont bascule,*
- *Vente de la maison située sur la parcelle BH 325 – Acceptation de prix et signature du compromis de vente,*
- *Demande d'admission en non-valeur,*
- *Questions Diverses.*

Étaient présents : M. Claude VÉRINES, Maire, M. Francis FIGEAC, Mme Marie-Paule GUILLAUME Adjoints, Mme Dorothee CASTELNAU, Mme Évelyne COURNUT, M. Serge CUBAYNES, Mme Sandrine FIGEAC, Mme Annie MARTY, M. Damien RESCOUSSIÉ, M. Alexandre ROUMIGUIÉ.

Étaient excusés : Mme Alice DENIS, Mme Laurette FOISSAC, M. Gilles MACCARINI, M. Christophe SARRUT.

Était absent : M. Benoît DEILHES.

Monsieur Francis FIGEAC a été désigné en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance publique du lundi 5 août 2019

Le Procès-Verbal dactylographié a été joint à la convocation du 14 octobre dernier. Aucune observation particulière n'a été émise. Approbation à l'unanimité des membres du Conseil.

2. Syndicat AEP Belfort du Quercy / Montdoumerc : Convention de gestion d'une parcelle située dans le périmètre de protection immédiate de la source Font d'Armoine par la Commune au Syndicat AEP – Captage d'eau destiné à la consommation humaine

M. le Maire expose à l'assemblée la convention qui doit être conclue avec le Syndicat AEP Belfort du Quercy / Montdoumerc dans le cadre du captage de Font d'Armoine.

Les terrains situés dans les périmètres de protection immédiate doivent être acquis en pleine propriété par le SIAEP.

La commune de Belfort du Quercy propriétaire de la parcelle où est situé le captage de la source Font d'Armoine et le SIAEP ont décidé de s'accorder sur les modalités d'exploitation.

Il est donc nécessaire de rédiger une délibération et d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

Il faut savoir que le syndicat actuel n'a que 600 abonnés. Au 1^{er} janvier 2020 il va adhérer au syndicat du Bournac et de Liffernay ce qui représentera 35 communes.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

3. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne au 1^{er} janvier 2020

La loi NOTRe a prévu un renforcement de l'échelon intercommunal par une extension progressive des compétences obligatoires et optionnelles.

La Communauté de Communes a mis en conformité ses statuts au 1^{er} janvier 2017. Il convient aujourd'hui de mettre en conformité les dernières évolutions de compétences et de profiter de cet exercice pour rendre les statuts et l'intérêt communautaire en adéquation avec les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Les principales évolutions sont pour :

- **Les compétences obligatoires :**
- **Les compétences optionnelles :**
- **Les compétences facultatives :**

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

4. Fiscalité de l'aménagement : proposition de révision de la Taxe d'Aménagement part communale au 1^{er} janvier 2020

Par délibération du 9 novembre 2011, la taxe d'aménagement a été instituée sur l'ensemble du territoire de la commune. Le conseil municipal avait reconduit cette taxe dans les mêmes conditions. Il est décidé de maintenir le taux actuel de 2 %.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

5. Décision Modificative n°2/2019 – Budget Commune

Il est nécessaire de réajuster les crédits de fonctionnement et d'investissement suite à diverses opérations.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

6. Acceptation d'indemnisation Groupama – sinistre du pont bascule

Une déclaration de sinistre a été déposée suite à la panne sur le pont bascule survenue après un orage.

Le centre des finances publiques de Lalbenque nous demande un accord par délibération pour pouvoir enregistrer cette recette.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

7. Vente de la maison située sur la parcelle BH 325 – Acceptation du prix et signature du compromis de vente

M. et Mme DOWELL ont fait une nouvelle offre de prix.

Après un accord téléphonique de la part de tous les conseillers (sauf M. Serge Cubaynes - message laissé sur répondeur téléphonique) la vente a été accordée

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

8. Demande d'admission en non-valeur

Le Trésorier Receveur Municipal présente au Conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de **208,50 €**, réparti sur 7 titres de recettes émis entre 2014 et 2015, sur le Budget principal.

Il propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

9. Questions diverses

- **Installation d'un défibrillateur** : Depuis 2018 l'installation d'un défibrillateur est obligatoire dans les lieux recevant du public. Il est décidé d'attendre le budget 2020.
- **Achat d'un vidéoprojecteur à l'école** : l'ancien étant devenu obsolète il faut le changer.
M. le maire fait un rapide compte rendu du premier conseil d'école qui s'est tenu le 17 octobre dernier.
Mme Dorothée CASTELNAU explique que le SYDED s'est rendu à la cantine pour étudier le tri des déchets sur une période test de 15 jours. Au final, il s'avère que la cantine génère très peu de déchets.
- **Courrier de la Chasse du Léoure** : A compter d'avril 2020 Mme DEILLES retire ses terres de la chasse privée du Léoure. Par conséquent, il demande que le chemin communal soit rouvert afin que les chasseurs puissent se rendre sur les terres de M. CALMELS, sociétaire de cette association.
La mairie demandera à Mme DEILHES de retirer la chaîne qui bloque le chemin communal et l'informerà que ce chemin sera rouvert pour les piétons.
- **Logement vacant au presbytère** : A compter du 11 novembre 2019 les locataires auront quitté leur logement. De gros travaux sont à prévoir avant de le relouer.
- Proposition des élèves de Belfort pour l'aménagement et l'amélioration du bourg du village.

➤ **Tour de table**(...)

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 h 30.**

Le 24 octobre 2019.

Le Maire,
Claude VÉRINES.

Le Secrétaire de Séance,
Francis FIGEAC.